

PREFECTURE D'EURE ET LOIR  
DDCSPP  
Service Environnement et Nature  
15, place de la République  
28 019 CHARTRES Cedex

*Objet : Autoroute A10 – Travaux d'entretien 2019/2022  
Mise en service d'une centrale d'enrobage  
Commune de LE PUISET (28).*

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Antoine TREBOZ, de nationalité française,

*agissant :*

- en qualité de Directeur Opérationnel Infrastructures de la société **COFIROUTE**, SA au capital de 158 282 124 euros , inscrite au RCS de Nanterre sous le n°: 552 115 891 , dont le siège social est sis au 12 rue Louis Blériot - CS 30035 - 92506 Rueil-Malmaison Cedex Téléphone : 01 55 94 70 00 Télécopie : fax DPC 01.55.94.75.13

*domicilié :*

- à la société **COFIROUTE**, Direction du Patrimoine et de la Construction, La Vente aux Moines, 45770 SARAN

*demande*, en application des articles R 512-2 et suivants du code de l'environnement ;

**-l'autorisation de mettre en service une centrale d'enrobage sur le territoire de la commune de LE PUISET** sur une plateforme existante sise dans l'emprise routière au droit du PK65 de l'A10 pour laquelle COFIROUTE est concessionnaire. Cette plateforme est destinée à supporter le poste d'enrobage et le stockage des granulats utilisés à la fabrication des enrobés nécessaires aux travaux d'entretien de l'A10 section comprise entre Ponthévrard et Orléans dans les deux sens. La mise en service est prévue en 2019.

Ces travaux sont programmés en plusieurs phases et se dérouleront de 2019 à 2022 au printemps et à l'automne, durée pour laquelle la présence d'une centrale d'enrobage sur la plateforme sera nécessaire.

-Compte tenu de l'étendue de l'aire d'installation et conformément aux dispositions de l'article R 512-6 du code de l'environnement, l'autorisation de fournir un plan au 1/1000<sup>ème</sup> en lieu et place du plan au 1/200<sup>ème</sup>, ce changement d'échelle n'affecte en rien sa lisibilité et sa compréhension.

*déclare :*

- que la mise en place de cette installation ne nécessite pas de permis de construire.

Nous espérons que la présente demande retiendra toute votre attention et nous restons à votre entière disposition pour tout autre renseignement complémentaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre parfaite considération.

Monsieur Antoine TREBOZ  
Directeur Opérationnel Infrastructures